

**POUR INFORMATION****Colloques, séminaires, ateliers
et réunions analogues approuvés ¹***Table des matières*

	<i>Page</i>
Partie I. Propositions approuvées en mars 2008.....	1
Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail	1
Travail des enfants	1
I/1. Réunion des comités nationaux pour la prévention et l'éradication du travail des enfants et la protection des travailleurs adolescents en Amérique centrale et en République dominicaine	1
Secteur de l'emploi.....	2
Développement des compétences	2
I/2. Deuxième réunion technique OIT/République de Corée des organisations partenaires du réseau régional de compétences en Asie	2
Secteur du dialogue social.....	3
Activités pour les travailleurs	3
I/3. Réunion des travailleurs sur la liberté d'expression, syndicale et de réunion au Moyen-Orient et en Afrique du Nord	3
Partie II. Propositions approuvées entre novembre 2007 et février 2008.....	4
Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail	4
Travail des enfants	4
II/1. Cinquième session de la Commission consultative sous-régionale (SURAC) du projet de lutte contre la traite des enfants et des femmes dans les pays riverains du Mékong.....	4

¹ Tous les représentants des employeurs et des travailleurs invités aux réunions mentionnées dans ce document seront désignés conformément à la pratique établie.

II/2. Atelier sous-régional sur l'élimination du travail des enfants et la promotion de l'emploi des jeunes dans le secteur informel en Afrique subsaharienne	6
II/3. Atelier tripartite interrégional pour l'Europe et l'Amérique du Nord sur un projet de résolution sur les statistiques du travail des enfants	6
II/4. Atelier sous-régional d'experts sur le travail des enfants des populations indigènes.....	7
Secteur de l'emploi.....	9
Qualifications et développement.....	9
II/5. Atelier régional et programme d'étude OIT/SKILLS-AP/Japon sur l'apprentissage sur le lieu de travail au Japon	9
Secteur de la protection sociale	10
Activités pour les travailleurs.....	10
II/6. Atelier interrégional des travailleurs sur la sécurité sociale – le défi de l'évolution démographique et la nécessité d'une couverture universelle	10
Migrations internationales.....	11
II/7. Atelier OSCE/OIM/OIT sur le manuel intitulé «Establishing Labour Migration Policies in Countries of Origin and Destination» à l'intention des Etats arabes.....	11
Secteur du dialogue social.....	12
Dialogue social.....	12
II/8. Séminaire régional sur le dialogue social et la formation professionnelle à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Espagne	12
II/9. Atelier de formation des femmes membres des organisations d'employeurs et de travailleurs du Burundi, du Congo, de la République démocratique du Congo et du Rwanda sur la négociation collective.....	14
Législation du travail.....	14
II/10. Réunion des partenaires sociaux dans le cadre du XVII ^e Sommet ibéro-américain des chefs d'Etat et de gouvernement.....	14
II/11. Atelier sous-régional tripartite sur la législation du travail à l'intention d'une sélection de pays des Caraïbes.....	15
II/12. Réunion sous-régionale sur le renforcement des systèmes d'assistance juridique gratuite et l'amélioration des procédures relatives à la législation du travail en Amérique centrale et en République dominicaine.....	16
Activités sectorielles	18
II/13. Séminaire régional asien sur la convention sur le travail dans la pêche.....	18
Activités pour les employeurs.....	19
II/14. Atelier interrégional sur les organisations d'employeurs et l'emploi des jeunes.....	19
II/15. Onzième Table ronde de l'OIT pour les organisations d'employeurs des Caraïbes.....	19

Activités pour les travailleurs	20
II/16. Conférence interrégionale des travailleurs – Conférence de l’Université ouvrière mondiale sur les syndicats et les stratégies de développement	20
Statistiques	21
II/17. Consultation entre les partenaires sociaux et l’équipe technique des enquêtes sur la main-d’œuvre dans cinq pays des Caraïbes	21
Partie III. Informations additionnelles	22
Secteur du dialogue social	22
Administration du travail	22
III/1. Cours de formation sous-régional à la conciliation/médiation	22
Secteur des droits au travail	22
Travail des enfants	22
III/2. Atelier tripartite régional africain sur un projet de résolution sur les statistiques du travail des enfants	22
Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés	23

Partie I. Propositions approuvées en mars 2008

Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail

Travail des enfants

I/1. Réunion des comités nationaux pour la prévention et l'éradication du travail des enfants et la protection des travailleurs adolescents en Amérique centrale et en République dominicaine

Date proposée:	6-8 mai 2008
Lieu:	San José, Costa Rica
Financement:	Gouvernement de l'Espagne (30 000 dollars E.-U.), IPEC ² (30 000 dollars E.-U.) et gouvernement du Canada (15 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	14 (deux de chaque pays)
b) représentants des employeurs:	7
c) représentants des travailleurs:	7
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) examiner les progrès accomplis par différents pays en ce qui concerne la prévention et l'éradication du travail des enfants et la protection des jeunes adolescents, dans le respect des engagements prévus par l'Agenda de l'hémisphère 2006-2015; ii) identifier les forces et les faiblesses des comités nationaux pour la prévention et l'éradication du travail des enfants; iii) partager les expériences de meilleures pratiques mises au point par les comités nationaux dans les pays participants et étudier la possibilité de les reproduire; iv) établir un agenda pour la future coopération horizontale entre les comités nationaux en Amérique centrale et en République dominicaine.

² Programme international pour l'abolition du travail des enfants.

Observateurs:	Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) Agence canadienne de développement international (ACDI) Banque interaméricaine de développement (BID)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; recommandation (n° 146) sur l'âge minimum, 1973; et recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Espagnol

Secteur de l'emploi

Développement des compétences

I/2. Deuxième réunion technique OIT/République de Corée des organisations partenaires du réseau régional de compétences en Asie et dans le Pacifique

Date proposée:	16-18 avril 2008
Lieu:	Incheon, République de Corée
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (75 000 dollars E.-U.) et gouvernement de la République de Corée (30 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afghanistan, Australie, Bangladesh, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, République de Corée, Fidji, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Japon, Kiribati, République démocratique populaire lao, Malaisie, Mongolie, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Vanuatu et Viet Nam
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	30 (un de chaque pays)
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10
Objectifs de la réunion:	i) passer en revue les défis liés aux compétences et les questions prioritaires dans la région;

	ii) examiner et discuter le fonctionnement du programme SKILLS-AP et du réseau régional de compétences, y compris l'analyse du cadre actuel de la coopération pour le développement des compétences;
	iii) identifier, promouvoir et favoriser de nouvelles alliances et formes de coopération sur les questions de compétence dans la région.
Expert invité:	Un expert international
Norme internationale du travail pertinente:	Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004

Secteur du dialogue social

Activités pour les travailleurs

I/3. Réunion des travailleurs sur la liberté d'expression, syndicale et de réunion au Moyen-Orient et en Afrique du Nord

Date proposée:	5-7 mai 2008
Lieu:	Beyrouth, Liban
Financement:	HCDH ³ (40 000 dollars E.-U.) et budget ordinaire de l'OIT (21 177 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Algérie, Bahreïn, Egypte, Jordanie, Liban, Maroc, Oman, République arabe syrienne, Tunisie et Yémen
Composition:	
représentants des travailleurs:	10
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) partager des informations sur les garanties, protections et obstacles législatifs et procéduraux actuels et sur la pratique en matière de liberté d'expression, d'association et de réunion au Moyen-Orient; ii) recenser les lacunes et les domaines donnant lieu à des problèmes dans la législation ainsi que dans les capacités gouvernementales et non gouvernementales à garantir et protéger l'exercice de ces libertés, de même que dans le rôle de la société civile dans le renforcement de l'exercice de ces droits;

³ Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

	iii) identifier les domaines de préoccupation prioritaires et proposer des points appelant une action pour renforcer la jouissance de ces droits en s'inspirant des textes pertinents des conventions de l'OIT et des récentes recommandations des organes créés par traité sur la liberté d'expression, la liberté d'association et le droit au rassemblement pacifique dans la région.
Experts invités:	Deux représentants d'organisations de travailleurs arabes, quatre représentants d'institutions universitaires et quatre représentants d'organisations non gouvernementales
Observateurs:	Confédération syndicale internationale (CSI) Confédération internationale des syndicats arabes (CISA)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; et convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971
Langues de travail:	Anglais et arabe

Partie II. Propositions approuvées entre novembre 2007 et février 2008

Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail

Travail des enfants

II/1. Cinquième session de la Commission consultative sous-régionale (SURAC) du projet de lutte contre la traite des enfants et des femmes dans les pays riverains du Mékong

Date proposée:	28-29 novembre 2007
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Gouvernement du Royaume-Uni (35 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cambodge, Chine (Yunnan), République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam

Composition:	
a) représentants des gouvernements:	10 (deux par pays) des ministères du travail et du bien-être social
b) représentants des employeurs:	5 (y compris un local)
c) représentants des travailleurs:	5 (y compris un local)
Objectifs de la session:	<ul style="list-style-type: none"> i) étudier les progrès accomplis en matière de mise en œuvre du concept de proposition de projet 8 (lutter contre les pratiques de recrutement et de courtage abusives) du plan d'action sous-régional du Mékong; ii) rendre compte des activités nationales de promotion de migrations sans risques par l'intermédiaire des campagnes d'information de l'OIT; iii) faire rapport sur les conclusions et les recommandations du Forum des femmes du Mékong (Hanoï, juillet 2007) et du Forum des jeunes du Mékong (Bangkok, septembre 2007); iv) rendre compte des activités entreprises récemment par les partenaires tripartites pour promouvoir la lutte contre la traite des êtres humains et des migrations sans risques.
Experts invités:	Trois experts d'institutions universitaires
Observateurs:	Représentants des organismes suivants: <ul style="list-style-type: none"> Projet interinstitutions des Nations Unies du Programme des Nations Unies pour le développement sur la traite des êtres humains (UNIAP-PNUD) Save the Children (Royaume-Uni) Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Anglais

II/2. Atelier sous-régional sur l'élimination du travail des enfants et la promotion de l'emploi des jeunes dans le secteur informel en Afrique subsaharienne

Date proposée:	12-13 décembre 2007
Lieu:	Dar es-Salam, République-Unie de Tanzanie
Financement:	Gouvernement du Canada (88 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Ghana, Kenya et République-Unie de Tanzanie
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	6 (un du ministère du Travail et un du ministère de la Planification)
b) représentants des employeurs:	3
c) représentants des travailleurs:	3
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none">i) partager des informations sur les réalisations des trois pays participants en matière d'élimination du travail des enfants et de promotion de l'emploi des jeunes;ii) proposer une politique commune pour l'élimination du travail des enfants dans le secteur informel par la formation qualifiante et l'emploi des jeunes;iii) étudier les possibilités d'action futures.
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; et recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Anglais

II/3. Atelier tripartite interrégional pour l'Europe et l'Amérique du Nord sur un projet de résolution sur les statistiques du travail des enfants

Date proposée:	28-29 février 2008
Lieu:	Berlin, Allemagne
Financement:	Gouvernement de la Norvège (50 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Allemagne, Azerbaïdjan, Canada, Etats-Unis, Géorgie, Norvège, Royaume-Uni et Fédération de Russie

Composition:	
a) représentants des gouvernements:	16 (un du ministère du Travail et un du bureau national de statistique de chaque pays)
b) représentants des employeurs:	5 (y compris un local)
c) représentants des travailleurs:	5 (y compris un local)
Objectifs de l'atelier:	
	i) obtenir des points de vue sur un projet de résolution sur les statistiques du travail des enfants devant être soumis à la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) qui se tiendra du 24 novembre au 5 décembre 2008;
	ii) obtenir les points de vue des pays pour les intégrer dans le projet de résolution en vue de le soumettre à la CIST.
Observateurs:	Représentants des organismes suivants:
	Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
	Banque mondiale
	Understanding Children's Work (projet conjoint OIT-UNICEF-Banque mondiale)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; recommandation (n° 146) sur l'âge minimum, 1973; et recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Anglais

II/4. Atelier sous-régional d'experts sur le travail des enfants des populations indigènes

Date proposée:	27-28 mars 2008
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	UNICEF ⁴ (13 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bolivie, Equateur et Pérou
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	3
b) représentants des employeurs:	3
c) représentants des travailleurs:	3

⁴ Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Objectifs de l'atelier:

- i) fournir les principales contributions d'un document conceptuel sur l'enfance et la pauvreté dans les populations indigènes et la place occupée par le travail des enfants dans leur culture;
- ii) établir des priorités et des stratégies de recherche permettant une meilleure compréhension du travail des enfants dans les pays de la région andine afin de déterminer ce qui peut être considéré comme un «travail autorisé» dans leur culture;
- iii) recenser les moyens de consulter les organisations indigènes pour permettre d'élaborer une stratégie et un plan d'action qui pourraient être ensuite transférés à des comités nationaux du travail des enfants.

Experts invités:

Représentants des organismes suivants:

Centro de Estudios Jurídicos e Investigación Social (CEJIS), Bolivie

Fondo Indígena, Bolivie

Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales (FLACSO), Equateur

Consejo Consultativo de Pueblos indígenas, Equateur

Université de Deusto, Equateur

Instituto de Estudios Peruanos (IEP), Pérou

Programa de Formación de Maestros Bilingües de la Amazonía Peruana (FORMABIAP), Pérou

Trois dirigeants indigènes en provenance des pays suivants: Bolivie, Equateur et Pérou

Observateurs:

Cinq représentants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Un représentant du Secrétariat général de la Communauté andine, Pérou

Un représentant de la Commission interinstitutions des Nations Unies (UN Inter-agency Committee, Comisión Interagencial de Interculturalidad), Pérou

Un spécialiste des questions indigènes du Pérou

Un spécialiste d'un programme indigène (AECID), Espagne

Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; recommandation (n° 149) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975; et recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Espagnol

Secteur de l'emploi

Qualifications et développement

II/5. Atelier régional et programme d'étude OIT/SKILLS-AP/Japon sur l'apprentissage sur le lieu de travail au Japon

Date proposée:	22-31 janvier 2008
Lieu:	Chiba, Japon
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (37 000 dollars E.-U.) et gouvernement du Japon (30 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bangladesh, Inde, Indonésie, République démocratique populaire lao, Mongolie et Pakistan
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	6
b) représentants des employeurs:	6
c) représentants des travailleurs:	6
Objectifs de l'atelier:	<p>i) aider les Etats Membres à mieux prendre conscience de l'importance de l'apprentissage sur le lieu de travail à l'aide de l'expérience du Japon acquise dans le contexte de diverses entreprises;</p> <p>ii) étudier les moyens par lesquels les politiques publiques japonaises ont été utilisées pour encourager les organisations à mieux utiliser les compétences de leurs salariés.</p>
Experts invités:	Un expert international et un spécialiste local
Observateurs:	<p>Banque asiatique de développement</p> <p>Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)</p> <p>Agence coréenne pour le développement des ressources humaines (HRDK)</p>

	Agence nipponne pour la coopération internationale
	Agence coréenne pour la coopération internationale (KOICA)
	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
	Banque mondiale
Norme internationale du travail pertinente:	Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langue de travail:	Anglais

Secteur de la protection sociale

Activités pour les travailleurs

II/6. *Atelier interrégional des travailleurs sur la sécurité sociale – le défi de l'évolution démographique et la nécessité d'une couverture universelle*

Date proposée:	1-3 avril 2008
Lieu:	Turin, Italie
Financement:	Gouvernement de l'Allemagne (40 000 dollars E.-U.) et budget ordinaire de l'OIT (20 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Brésil, Chine, République de Corée, Ghana, Inde, Nigéria, Pays-Bas, Slovaquie et Uruguay
Composition:	
représentants des travailleurs:	26
Objectif de l'atelier:	Partager des connaissances et des données d'expérience sur les réponses apportées par les syndicats face au changement démographique et à la nécessité d'étendre la couverture de sécurité sociale.
Experts invités:	Trois représentants de syndicats d'envergure mondiale
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	Conventions et recommandation sur la sécurité sociale, et Déclaration de Philadelphie
Langues de travail:	Anglais et espagnol

Migrations internationales

II/7. Atelier OSCE⁵/OIM⁶/OIT sur le manuel intitulé «Establishing Labour Migration Policies in Countries of Origin and Destination» à l'intention des États arabes

Date proposée:	12-14 décembre 2007
Lieu:	Rabat, Maroc
Financement:	OSCE (26 000 dollars E.-U.) OIM (26 000 dollars E.-U.) OIT (26 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Jamahiriya arabe libyenne, Malte, Maroc, Portugal, République arabe syrienne, Tunisie, de même que Palestine
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	30 (un du ministère du Travail et un du ministère de l'Intérieur de chaque pays)
b) représentants des employeurs:	15
c) représentants des travailleurs:	15
Experts invités:	Quatre représentants d'instituts universitaires et internationaux, un représentant de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et un représentant de la Confédération syndicale internationale (CSI)
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) présenter les politiques et les pratiques décrites dans le manuel intitulé <i>Labour Migration Handbook</i> en tant qu'instrument d'action pour les praticiens des gouvernements et des partenaires sociaux; ii) partager des préoccupations et des données d'expérience; iii) examiner la mise en œuvre des modèles pratiques dans les pays participants; iv) encourager le dialogue et les réseaux coopératifs chez les pays participants et les partenaires.

⁵ Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

⁶ Organisation internationale pour les migrations.

Observateurs:	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Banque mondiale Fonds de développement des Nations Unies pour la femme Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) Organisation internationale des employeurs (OIE) Confédération syndicale internationale (CSI) Confédération européenne des syndicats Confédération internationale des syndicats arabes
Normes internationales du travail pertinentes et autres textes:	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; de même que la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail
Langues de travail:	Anglais, français et arabe

Secteur du dialogue social

Dialogue social

II/8. Séminaire régional sur le dialogue social et la formation professionnelle à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Espagne

Date proposée:	3-5 décembre 2007
Lieu:	Panama City, Panama
Financement:	INADEH ⁷ (30 000 dollars E.-U.) CINTERFOR ⁸ (40 000 dollars E.-U.) Centre international de formation, Turin (20 000 dollars E.-U.)

⁷ Instituto Nacional de Formación Profesional y Capacitación para el Desarrollo Humano.

⁸ Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle.

Couverture géographique:	Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, El Salvador, Equateur, Espagne, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	35 (représentants nationaux d'institutions de formation professionnelle)
b) représentants des employeurs:	10 (un de chaque pays)
c) représentants des travailleurs:	10 (un de chaque pays)
Objectifs du séminaire:	<ul style="list-style-type: none"> i) étudier les récentes expériences du dialogue social dans les activités de formation élaborées dans cette région et dans d'autres pour analyser leurs forces et leurs faiblesses, les leçons retenues et explorer les moyens de répéter les meilleures pratiques; ii) établir un forum virtuel permanent et échanger des points de vue sur le thème du dialogue social dans la formation; iii) réunir des contributions et des suggestions qui seront incorporées dans les plans de travail du CINTERFOR sur le dialogue social et la formation.
Observateurs:	<p>Organisation internationale des employeurs (OIE)</p> <p>Confédération latino-américaine des travailleurs (CLAT)</p> <p>Organisation régionale interaméricaine des travailleurs (CSI-ORIT)</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981; et recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langues de travail:	Anglais et espagnol

II/9. Atelier de formation des femmes membres des organisations d'employeurs et de travailleurs du Burundi, du Congo, de la République démocratique du Congo et du Rwanda sur la négociation collective

Date proposée:	12-15 février 2008
Lieu:	Brazzaville, Congo
Financement:	PRODIAF ⁹ (30 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Burundi, Congo, République démocratique du Congo et Rwanda
Composition:	
a) représentants des employeurs:	12 (trois de chaque pays)
b) représentants des travailleurs:	12 (trois de chaque pays)
Objectif de l'atelier:	Renforcer les capacités des femmes exerçant des responsabilités de négociation au sein des organisations d'employeurs et de travailleurs.
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; et convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949
Langue de travail:	Français

Législation du travail

II/10. Réunion des partenaires sociaux dans le cadre du XVII^e Sommet ibéro-américain des chefs d'Etat et de gouvernement

Date proposée:	29-30 octobre 2007
Lieu:	Buenos Aires, Argentine
Financement:	Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB) (157 728 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, El Salvador, Equateur, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, Portugal, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela

⁹ Programme régional de promotion du dialogue social en Afrique francophone.

Composition:	
a) représentants des employeurs:	25
b) représentants des travailleurs:	25
Experts invités:	Un représentant de la Centrale latino-américaine des travailleurs (CLAT) et un représentant de l'Organisation régionale interaméricaine des travailleurs (CSI-ORIT)
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) examiner la situation économique et sociale en Amérique latine; ii) analyser les questions examinées lors du sommet et adopter des déclarations exprimant des positions communes qui seront transmises aux chefs d'Etat et de gouvernement participant au sommet.
Normes internationales du travail pertinentes:	Toutes les normes internationales du travail relatives au dialogue social
Langue de travail:	Espagnol

II/11. Atelier sous-régional tripartite sur la législation du travail à l'intention d'une sélection de pays des Caraïbes

Date proposée:	4-7 décembre 2007
Lieu:	Freeport, Bahamas
Financement:	Gouvernement du Canada (55 912 dollars E.-U.) et budget ordinaire de l'OIT (5 395 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bahamas, Barbade, Belize, Guyana, Jamaïque, Suriname et Trinité-et-Tobago
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	7
b) représentants des employeurs:	7
c) représentants des travailleurs:	7
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) passer en revue les résultats de l'étude comparative sur la législation nationale et sur les lois du travail types de la CARICOM; ii) développer la capacité nationale et sous-régionale de recommander une élaboration participative de la législation du travail et d'y prendre part; iii) déterminer, dans le cadre d'un processus de consultation, les domaines où d'autres lois du travail types peuvent être nécessaires pour faire avancer le processus d'intégration régionale;

	iv) permettre aux participants de mieux appréhender les quatre lois du travail types de la CARICOM et les processus nationaux d'élaboration de la législation du travail afin d'analyser les problèmes liés à la législation du travail d'un point de vue comparatif et de comprendre l'importance du dialogue social dans le processus d'élaboration de la législation du travail.
Experts invités:	Deux consultants sur la législation du travail
Observateurs:	Un représentant gouvernemental, un représentant des employeurs et un représentant des travailleurs du pays hôte
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978; et convention (n° 158) sur le licenciement, 1982
Langue de travail:	Anglais

II/12. Réunion sous-régionale sur le renforcement des systèmes d'assistance juridique gratuite et l'amélioration des procédures relatives à la législation du travail en Amérique centrale et en République dominicaine

Date proposée:	20-21 mai 2008
Lieu:	Guatemala City, Guatemala
Financement:	Gouvernement des Etats-Unis (99 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	15 (trois du ministère du Travail de chaque pays)
b) représentants des employeurs:	15
c) représentants des travailleurs:	15

Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none">i) promouvoir une meilleure compréhension du contenu et du champ d'application des modèles nationaux de bureaux offrant une assistance juridique gratuite pour les questions liées au travail, ainsi qu'une clarification des projets de réforme des procédures liées à la législation du travail;ii) fournir une compréhension du contenu et du champ d'application des modèles nationaux de bureaux fournissant des services d'assistance juridique gratuite pour les questions liées au travail dans les Amériques et dans l'Union européenne ainsi qu'une clarification des projets de réforme des procédures liées à la législation du travail dans les Amériques et dans l'Union européenne;iii) permettre aux participants d'élaborer les grandes lignes d'une proposition visant à renforcer les modèles nationaux de bureaux offrant des services d'assistance juridique gratuite pour les questions liées au travail en vue de discussions dans des ateliers nationaux et d'esquisser des propositions de réforme des procédures liées à la législation du travail.
Experts invités:	Trois représentants d'organes juridictionnels de chaque pays et trois représentants d'institutions universitaires de chaque pays
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 109) sur les salaires, la durée du travail à bord et les effectifs (révisée), 1958; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Espagnol

Activités sectorielles

II/13. Séminaire régional asien sur la convention sur le travail dans la pêche

Date proposée:	2-4 septembre 2008
Lieu:	Séoul, République de Corée
Financement:	Gouvernement de la République de Corée (160 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bangladesh, Chine, République de Corée, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Fédération de Russie, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	13 (y compris un local)
b) représentants des employeurs:	13 (y compris un local)
c) représentants des travailleurs:	13 (y compris un local)
Experts invités:	Un représentant de la Fédération internationale des ouvriers du transport Un représentant de l'Organisation internationale des employeurs Le président de la Commission du secteur de la pêche (96 ^e session de la CIT, juin 2007)
Objectifs du séminaire:	i) améliorer les conditions de travail des pêcheurs en Asie; ii) œuvrer pour une meilleure protection juridique des pêcheurs en Asie par l'application de la convention et de la recommandation sur le travail dans la pêche.
Observateurs:	Fédération internationale des ouvriers du transport Organisation internationale des employeurs (OIE) Confédération syndicale internationale (CSI) Organisation maritime internationale Collectif international d'appui à la pêche artisanale Association maritime chrétienne internationale Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007; et recommandation (n° 199) sur le travail dans la pêche, 2007
Langue de travail:	Anglais

Activités pour les employeurs

II/14. Atelier interrégional sur les organisations d'employeurs et l'emploi des jeunes

Date proposée:	18-21 février 2008
Lieu:	Katmandou, Népal
Financement:	Gouvernement de la Norvège (90 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Arménie, Cambodge, Inde, Indonésie, Kenya, Népal, Ouganda et Viet Nam
Composition:	
représentants des employeurs:	18
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) développer la capacité technique et les connaissances des fonctionnaires et du personnel clés appelés à mettre en œuvre le projet sur le dialogue social et l'emploi des jeunes à l'échelon national; ii) partager des informations et des données d'expérience sur la mise en œuvre du projet.
Experts invités:	Un représentant de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et un consultant
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; et convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964
Langue de travail:	Anglais

II/15. Onzième Table ronde de l'OIT pour les organisations d'employeurs des Caraïbes

Date proposée:	15-17 avril 2008
Lieu:	Grenade
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (38 833 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago
Composition:	
représentants des employeurs:	13
Objectifs de la table ronde:	<ul style="list-style-type: none"> i) déterminer l'impact du marché et de l'économie uniques de la CARICOM sur les organisations nationales d'employeurs et les conditions requises pour participer aux nouveaux environnements opérationnels;

- ii) déterminer les principales questions pour lesquelles les lois et les politiques nationales devraient être élaborées en vue d'une intégration régionale en douceur;
- iii) établir des stratégies pour soutenir les efforts accomplis par les organisations nationales d'employeurs pour jouer un rôle de mobilisation dans les questions sociales et du travail leur permettant ainsi de contribuer à la législation et aux politiques nationales et d'influer sur elles et de contribuer à leurs programmes par pays de promotion du travail décent.

Experts invités:

Représentants des organismes suivants:

Organisation internationale des employeurs (OIE)

Organisations nationales des Caraïbes

Secrétariat de la Communauté des Caraïbes

Normes internationales du travail pertinentes:

Conventions fondamentales de l'OIT ¹⁰

Langue de travail:

Anglais

Activités pour les travailleurs

II/16. Conférence interrégionale des travailleurs – Conférence de l'Université ouvrière mondiale sur les syndicats et les stratégies de développement

Date proposée:	28-30 avril 2008
Lieu:	Campinas, Brésil
Financement:	Gouvernement de l'Allemagne (10 000 dollars E.-U.) Fondation Friedrich Ebert et Université d'Etat de Campinas (50 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Etats-Unis, France, Ghana, Inde, Israël, Malaisie, Mexique et Pérou
Composition:	
représentants des travailleurs:	60

¹⁰ Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; et convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958.

Objectif de la conférence:	Partager des connaissances et des données d'expérience sur l'action des syndicats face à l'évolution démographique et la nécessité d'étendre la couverture de sécurité sociale.
Normes internationales du travail pertinentes:	Conventions fondamentales de l'OIT ¹¹
Langues de travail:	Anglais, espagnol et portugais

Statistiques

II/17. Consultation entre les partenaires sociaux et l'équipe technique des enquêtes sur la main-d'œuvre dans cinq pays des Caraïbes

Date proposée:	3-5 mars 2008
Lieu:	Port of Spain, Trinité-et-Tobago
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (25 290 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bahamas, Barbade, Jamaïque, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago
Composition:	
a) représentants des gouvernements:	15 (trois par pays avec responsables de différents aspects du travail statistique)
b) représentants des employeurs:	5
c) représentants des travailleurs:	5
Objectifs de la consultation:	<ul style="list-style-type: none"> i) mieux faire comprendre l'importance des différents types d'indicateurs du marché du travail pour l'élaboration des politiques socio-économiques; ii) déterminer, à partir d'un échantillon d'employeurs et de travailleurs, les priorités pour lesquelles ils souhaiteraient avoir des produits tangibles; iii) organiser une discussion technique avec de hauts fonctionnaires gouvernementaux participant à des activités liées aux indicateurs du marché du travail pour élaborer les modalités du partage des informations et adopter des approches communes pour le recueil, l'analyse et la diffusion des données; iv) convenir d'un plan de travail axé sur les résultats impliquant les principaux intervenants chargés de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données.

¹¹ *Ibid.*

Observateurs:	Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM)
	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
Norme internationale du travail pertinente:	Convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985
Langue de travail:	Anglais

Partie III. Informations additionnelles

Secteur du dialogue social

Administration du travail

III/1. Cours de formation sous-régional à la conciliation/médiation¹²

Date précédente:	Premier trimestre 2008
Nouvelle date:	A déterminer

Secteur des droits au travail

Travail des enfants

III/2. Atelier tripartite régional africain sur un projet de résolution sur les statistiques du travail des enfants¹³

Date précédente:	10-11 décembre 2007
Lieu antérieur:	Johannesburg, Afrique du Sud
Nouvelle date:	26-27 mars 2008
Nouveau lieu:	Addis-Abeba, Ethiopie

Genève, le 18 février 2008.

Document soumis pour information.

¹² Document GB.300/Inf.2, question II/16.

¹³ Document GB.300/Inf.2, question I/2.

Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés

Date	Titre de la réunion	Lieu
AFRIQUE		
2008		
26-27 mars	Atelier tripartite régional africain sur un projet de résolution sur les statistiques du travail des enfants (gouvernement des Etats-Unis)	Addis-Abeba, Ethiopie
ASIE ET PACIFIQUE		
2008		
Avril	Deuxième réunion technique OIT/République de Corée des organisations partenaires du réseau régional de compétences en Asie et dans le Pacifique (budget ordinaire de l'OIT et gouvernement de la République de Corée)	Incheon, République de Corée
2-4 septembre	Séminaire régional asien sur la convention sur le travail dans la pêche (gouvernement de la République de Corée)	Séoul, République de Corée
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES		
2008		
27-28 mars	Atelier sous-régional d'experts sur le travail des enfants des populations indigènes (UNICEF) ¹	Lima, Pérou
15-17 avril	Onzième Table ronde de l'OIT pour les organisations d'employeurs des Caraïbes (budget ordinaire de l'OIT)	Grenade
6-8 mai	Réunion des comités nationaux pour la prévention et l'éradication du travail des enfants et la protection des travailleurs adolescents en Amérique centrale et en République dominicaine (gouvernement de l'Espagne et gouvernement du Canada)	San José, Costa Rica
20-21 mai	Réunion sous-régionale sur le renforcement des systèmes d'assistance juridique gratuite et l'amélioration des procédures relatives à la législation du travail en Amérique centrale et en République dominicaine (gouvernement des Etats-Unis)	Guatemala City, Guatemala
ETATS ARABES		
2008		
5-7 mai	Réunion des travailleurs sur la liberté d'expression, syndicale et de réunion au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (HCDH ² et budget ordinaire de l'OIT)	Beyrouth, Liban
INTERRÉGIONAL		
2008		
1-3 avril	Atelier interrégional des travailleurs sur la sécurité sociale – le défi de l'évolution démographique et la nécessité d'une couverture universelle (gouvernement de l'Allemagne et budget ordinaire de l'OIT)	Turin, Italie
28-30 avril	Conférence interrégionale des travailleurs – Conférence de l'Université ouvrière mondiale sur les syndicats et les stratégies de développement (gouvernement de l'Allemagne et Université d'Etat de Campinas)	Campinas, Brésil

¹ Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

² Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.